

Madame, Monsieur,  
Bienvenue à l'Ecole Primaire Louis Jovet d'Achères !



Voici la **NOTE DE RENTREE de la période 2** (du lundi 7 novembre, à 8h20 au vendredi 16 décembre, à 16h30) qui va nous permettre de bien nous organiser. Nous vous invitons à bien la lire.

### 1) des DOCUMENTS à compléter et à remettre au plus tard le Lundi 14 Novembre 2022 :

**\*La fiche de renseignements à modifier :** Si vous avez changé de numéro de téléphone ou d'adresse depuis la rentrée scolaire, vous devez **absolument** nous le signaler par écrit (outil de liaison de votre enfant ou messagerie de l'école). Nous modifierons la fiche de renseignements de votre enfant. Il est très important que nous puissions vous joindre à tout moment.

**\*La commande papier de vos photographies :** la date limite est fixée au Lundi 14 Novembre 2022. La date limite pour les commandes Internet est le 30 Octobre 2022.

**\*Votre participation à la Coopérative de l'école :** Nous remercions tous les parents qui ont déjà participé à la coopérative de l'école. Pour les autres, **c'est encore possible !** Les enseignants glissent un reçu à compléter dans l'outil de liaison de votre enfant. Pensez à bien le compléter et à bien indiquer l'ordre de : **OCCE 78 Coop Scolaire EP Louis Jovet** sur votre chèque + En cas d'espèces, évitez les pièces et pensez à les glisser dans une enveloppe fermée au nom de l'enfant dans son cahier de liaison.

### 2) Informations diverses :

#### **\*Contacts :**

Pour les **TEMPS SCOLAIRE** = de 8h20 à 11h40 puis de 13h20 à 16h40. Les responsables sont la directrice, Mme Princiville et les enseignants. Leurs outils de communication sont l'outil de liaison de votre enfant et la messagerie [0780770n@ac-versailles.fr](mailto:0780770n@ac-versailles.fr) + le téléphone pour les URGENCES au 01.39.11.01.69

Pour les **TEMPS PERISCOLAIRES** = **garderie du matin, cantine, étude, clas, coup de pouce**. Les responsables sont la référente, Mme Andreso et les animateurs. Leurs outils de communication sont la messagerie [alsh-jovet@mairie-acheres78.fr](mailto:alsh-jovet@mairie-acheres78.fr) + le téléphone pour les URGENCES au 06.52.75.32.35

#### **\*Les horaires et accès à l'école :**

L'école est ouverte de 8h20 à 8h30 le matin et de 13h20 à 13h30 l'après-midi

Classe du matin : 8h30 -11h30

Classe de l'après-midi : 13h30-16h30

Les entrées et les sorties des élèves se font uniquement côté du parc (sauf pour les élèves de CM qui sortent côté rue des Champs, à 16h30) ! Pour des raisons de sécurité, l'accès de l'école n'est autorisé aux parents que sous certaines conditions : vous devez donc **impérativement** prendre rendez-vous avec les enseignants avant de vous présenter à l'école via l'outil de liaison de votre enfant.

#### **\*Les retards :**

Pour les entrées, les enfants doivent **obligatoirement arriver à 8h20 !** Le portail ferme à 8h30. En cas de retard, un coupon de retard sera à signer.

Pour les sorties, **vous devez vous organiser pour gérer la sortie de votre enfant, à 16h30.** Le portail ferme à 16h40. En cas de retard, un coupon de retard sera à signer.

**Attention, plus de 4 retards** entraînent un signalement à l'Inspection de l'Education Nationale (cf le règlement de l'école).

#### **\*Les absences :**

Elles doivent être **exceptionnelles et obligatoirement excusées**, soit en écrivant un mot à l'enseignant (sur l'outil de liaison au retour de l'enfant) ou un mail à la directrice. **Attention, plus de 4 absences non justifiées entraînent un signalement** à l'Inspection. Nous insistons sur l'**obligation d'assiduité**. Vous devez respecter le calendrier scolaire. **L'école est obligatoire jusqu'au vendredi 7 Juillet 2023.** Les départs anticipés en vacances non excusés seront systématiquement signalés.

\*En principe, tout enseignant absent est remplacé. Dans le cas contraire, les enfants présents seront répartis dans les autres classes (sauf si le protocole sanitaire en cours ne l'autorise pas ; dans ce cas, vous devrez garder votre enfant).

#### **\*La Santé :**

**PAI :** Pour les enfants ayant des soins médicaux particuliers, souffrants d'allergies ou autres, vous devez contacter le **Centre Médico Scolaire : 01 39 11 16 40** pour établir un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI ou PAP) qui permettra aux enseignants et personnels municipaux de donner les médicaments nécessaires.

**A propos du COVID-19 :** Nous devons continuer à rester **vigilants** (respect des gestes barrières) et **informés**. Vous retrouverez toutes les informations concernant le protocole sanitaire en cours sur notre site Internet <http://www.ec-jovet-acheres.ac-versailles.fr/spip.php?rubrique134>. Vous devez également **rester joignable** à tout moment ! Rappel : Si votre enfant ou un membre de votre famille présente **des symptômes de la Covid-19** (toux, fièvre supérieure à 38°...), vous devez absolument **garder** votre enfant et **prévenir impérativement** l'enseignant et/ou Madame la Directrice au 01.39.11.01.69

### 3) Rappels du REGLEMENT intérieur (distribution à venir après le 1<sup>er</sup> conseil d'école) :

**\*IMPORTANT :** Toute sortie « exceptionnelle » sur les temps scolaires sont **interdites** en respect de votre devoir d'assiduité. Aussi, ces sorties sont soumises à l'autorisation de la Directrice. Elles doivent être demandées pour **des situations urgentes et justifiées par téléphone**.

**\*Tous les jouets, les bijoux et objets de valeur sont interdits**, notamment : montre connectée, téléphone mobile, MP3, DS..., les enseignants ne peuvent être tenus responsables de leur dégradation ou de leur perte.

#### **\* Il est interdit aux enfants :**

- De pénétrer dans les classes sans l'autorisation d'un adulte référent, de jouer dans les couloirs, escaliers et toilettes sans surveillance ;

- D'apporter des médicaments et des objets toxiques, dangereux, susceptibles de causer des blessures ou des dégâts matériels ; de pratiquer des jeux dangereux ;
- D'apporter des bonbons et friandises à consommer dans la cour (sauf les élèves restant à l'étude peuvent apporter un goûter qui devra bien rester dans leur cartable jusqu'à 16h30).

\* **Il faut** : signaler immédiatement tout incident ou accident au maître de service. Il faut venir en classe avec une tenue correcte.



#### 4) Des informations concernant le temps scolaire :

Pour toutes informations concernant le **temps scolaire** (qui est le temps de classe de 8h20 à 11h40 et de 13h20 à 16h40) : Nous vous invitons à consulter régulièrement le **site Internet de l'école** : <http://www.ec-jouvet-acheres.ac-versailles.fr/> Il est mis à jour régulièrement. C'est le seul outil de communication possible qui permet de suivre l'actualité de l'école en plus de l'**outil de liaison**. Vous y trouverez **tous les mots d'école importants** (nous ne les photocopions plus pour économiser du papier et de l'encre/actions E3D) comme le règlement de l'école, les comptes-rendus de nos conseils d'école, des informations concernant nos projets, nos actions, nos sorties, nos temps-forts et nos partenaires. Vous pourrez également regarder des diaporamas et écouter **la P'tite émission** (webradio enregistrée par les élèves sur les temps de classes et mise en ligne chaque vendredi de cette période) avec votre enfant qui se fera un plaisir de partager ces moments avec vous. .

Les parents des élèves de Maternelle peuvent également utiliser le **compte Klassly** de la classe de leur enfant.

Les parents des élèves d'Elémentaire peuvent également utiliser le **compte Whatsapp** de la classe de leur enfant qui est géré par les représentants des parents des élèves.

#### 5) Des informations concernant les temps périscolaires :

Votre enfant doit être **inscrit via le portail familles** aux activités animées sur les **temps périscolaires** (garderie du matin, cantine et études surveillées) pour y participer.

Dans le cas contraire, votre enfant peut sortir de l'école à 11h30 et à 16h30. Il vous appartient donc de bien inscrire votre enfant aux activités périscolaires et/ou d'organiser comment le récupérer en toute sécurité et dans le respect des horaires.



#### 6) Des informations concernant vos 14 représentants élus :

Nous tenons à remercier les 191 électeurs qui ont donc élu la liste UNAAPE, le vendredi 7 Octobre 2022. Vous pouvez contacter vos représentants des parents d'élèves en écrivant à : [parents.eleves.louisjouvet78@gmail.com](mailto:parents.eleves.louisjouvet78@gmail.com)

#### 7) Des informations concernant les APC :

Ces temps d'Activités Pédagogiques Complémentaires peuvent s'organiser de 11h30 à 12h ou de 16h30 à 17h15. Ces temps sont soumis à votre autorisation mais nous tenons à vous rappeler qu'ils peuvent être très pertinents pour accompagner votre enfant dans ses apprentissages.

#### 8) Des informations concernant le RASED :

Composé de deux enseignants spécialisés et d'une psychologue de l'éducation nationale, le Réseau d'Aides Spécialisées aux élèves en difficulté, intervient en classe et assiste l'équipe enseignante. Ils peuvent également accompagner un élève après concertation et autorisation de votre part. Si votre enfant rencontre des difficultés, vous ne devez pas hésiter à prendre contact avec son enseignant, la directrice de l'école ou le RASED au 01 39 11 38 38 (Mme Parlouer, notre psychologue EN)

#### 9) Des dates à retenir pour le moment :

Le lundi 7 novembre 2022 *à 8h20.C'est la rentrée !	*dernier jour pour commander vos photos *16h30, début du CLAS et du COUP DE POUCE
Le mardi 8 novembre 2022	*SORTIE à la journée des élèves de CPB de Mme Moriamez et du CP/CE1 de Mme Bovinelli *13h30, le conseil des élèves 1 *18h15, le conseil école 1
Le jeudi 10 novembre 2022	*Journée autour du thème Non au Harcèlement !
Le lundi 14 novembre 2022	*Reprise des APC de la période 2
Le mardi 15 Novembre 2022	*Le Lancement du Prix des Incorruptibles
Le jeudi 17 novembre 2022	*Elections des délégués du CMJ
Le vendredi 25 novembre 2022	*SORTIE à la journée des élèves de CPA de Mme Merrien et du CE1 de Mme Le Joly
A partir du lundi 28 novembre 2022	*Natation pour les CE2
Le mardi 13 décembre 2022	*SORTIE au SAX pour les élèves de CM1 de Mr Maurel et de Mme Fischer
Le jeudi 15 décembre 2022	*Rencontres sportives autour des Jeux Olympiques d'hiver
Le vendredi 16 Décembre 2022 *Les vacances de Noël, à 16h30 !	*SORTIE à la journée des élèves de CE2 de Mme Droussent et de CM1/CM2 de Mme Hofmann *ESCALE au Pôle Nord : tous en pull de Noël ! *La fête des anniversaires des élèves d'élémentaire nés en Novembre et en Décembre.

Nous vous remercions d'avoir pris le temps de lire cette Note de Rentrée n°2. Nous comptons sur vous pour respecter l'ensemble des consignes afin de pouvoir vivre ensemble en toute sérénité. Vous, parents d'élèves et nous, enseignants devons former une communauté éducative au service de vos enfants, nos élèves qui méritent d'apprendre et de grandir dans un cadre respectueux et bienveillant. Nous restons donc à votre disposition et nous vous remercions par avance pour votre collaboration.

Madame Princiville et toute l'équipe des enseignantes.

